



20.3906

**Motion Minder Thomas.
Schweizer Landesversorgung
in sehr grossen Krisen sicherstellen****Motion Minder Thomas.
Garantir l'approvisionnement du pays
en cas de grandes crises**

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 24.09.20

Präsident (Stöckli Hans, Präsident): Der Bundesrat beantragt die Ablehnung der Motion.

Minder Thomas (V, SH): Die Landesversorgung muss auch in Krisenzeiten und bei geschlossenen Grenzen funktionieren. Leider war das in gewissen Bereichen nicht der Fall. Ich könnte hier das Votum von Kollegin Häberli-Koller wiederholen. Standardprodukte wie Schutzmasken, Ethanol, Schutzanzüge, Medikamente, Narkotika, Antibiotika, Handschuhe, Beatmungsgeräte, Öle, ja sogar WC-Papier fehlten oder waren Mangelware. Wichtige Waren, welche heute wegen der Globalisierung im Ausland hergestellt werden, können problemlos in der Schweiz fabriziert werden. Die Auslandabhängigkeit muss zwingend abgebaut werden. Dadurch werden wir unabhängiger, schaffen Arbeitsplätze und leisten einen ökologischen Beitrag, indem dringend benötigte Waren nicht mehr aus dem Ausland eingeflogen werden müssen.

Die Alcosuisse, früher ein Staatsbetrieb, stellt keinen Liter Alkohol selbst her. Alles wird importiert. Hier muss die Schweiz unbedingt eine eigene Produktionsstätte aufbauen, denn Ethanol wird auch zur Herstellung von Arzneimitteln benötigt. Der Nationalrat hat in dieser Session bereits reagiert und einen Verpflichtungskredit für 6000 Tonnen bewilligt. Dass Parlamentarier nun aber mit Vorstössen aktiv sind und regeln wollen, was und wie viel in Pflichtlagern vorgehalten werden muss, ist falsch. Das ist Aufgabe des Bundes. Daher will ich mit meinem Vorstoss dem Bundesrat das Heft in die Hand geben.

In der Corona-Krise fehlten auch 600 verschiedene Medikamente. Bei einigen Arzneimitteln gab es bei der Verfügbarkeit bedrohliche Engpässe. Ein teures Gesundheitssystem wie das unsrige muss auch in einer Krise top sein.

Doch was muss – das ist das grosse Thema heute Morgen – der Staat und was muss die Privatwirtschaft machen? Wir sollten diese zentrale Frage endlich fundiert angehen. Sie taucht in diesem Gebäude immer wieder auf, so wie vorher – nachhaltig gelöst haben wir sie nicht. Dazu dient mein Vorstoss. Waren und Dienstleistungen sollen, wenn dies ökonomisch tragbar ist, in der Schweiz und durch die Privatwirtschaft hergestellt bzw. erbracht werden. Es ist doppelt falsch, wenn der Staat die Privatwirtschaft konkurrenziert. In einer Krise, in der der Privatwirtschaft der Umsatz wegbricht, soll der Staat erst recht die Hände von privaten Gütern und Dienstleistungen lassen. Wenn das nicht möglich ist oder das technische Know-how fehlt, muss ein Pflichtlager angelegt werden.

Doch das Pflichtlager soll nicht der Staat bewirtschaften, sondern die Privatwirtschaft. Der Staat soll lediglich die Kontingente festlegen. Für den sachgerechten Umschlag ist die Privatwirtschaft zuständig. Ziel ist, in einer Krise ein paar Monate autonom oder autonomer zu sein als heute.

Sie haben gestern in den Medien lesen können, dass der Bund über 18 Millionen Schutzmasken in China selber eingekauft hat und diese in den Handel gelangten. Der "Kassensturz" hat diese auf die Filterleistungen in Bezug auf Aerosole prüfen lassen – alle fielen durch, sie genügen nicht. Gleichzeitig suggeriert der Bund aber der Bevölkerung die Effektivität der Masken. Das ist höchst problematisch.

Warum ist das passiert? Ganz simpel und einfach, weil der Bund eben diese Kompetenz in diesem Bereich nicht hat. Es ist nicht seine Kernaufgabe, solche Güter direkt einzukaufen. Seine Aufgabe ist lediglich, die Pflichtlagermenge und die Qualitätsparameter zu definieren, aber nicht, die Ware selbst einzukaufen. Der Bund ist beim Kauf dieser fehlerhaften Schutzmasken einem falschen Zertifikat aufgesessen. Dieser Kauf ist ein Paradebeispiel dafür, dass wir endlich die Pflichten und Aufgaben der Not-Landesversorgung – und darum



geht es – des Bundes auf der einen Seite und der Privatwirtschaft auf der anderen Seite klären und regeln sollten.

Genau dazu wurde diese Motion lanciert, und ich bitte um Annahme.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: La Suisse, qui est tributaire des importations, est, vous le savez, intégrée dans l'économie mondiale. Elle doit impérativement avoir un accès aux biens vitaux dans les secteurs de l'énergie, de l'alimentation, des médicaments ainsi qu'aux matières premières et aux principes actifs.

AB 2020 S 1049 / BO 2020 E 1049

Nous avons donc résolument besoin de marchés ouverts et d'une concurrence efficace. Toutefois, la concurrence entre places économiques entraîne une division internationale du travail et conduit, dans le même temps, à une concentration accrue des sites de production et de commercialisation. Une tendance à la monopolisation apparaît dans de nombreux secteurs liés à l'approvisionnement. C'est particulièrement patent et évident dans le secteur des principes actifs pharmaceutiques; les perturbations d'approvisionnement se multiplient. Compte tenu des contraintes de production élevées et de la pression croissante sur les prix, les principes actifs sont maintenant quasi exclusivement fabriqués en Asie.

Pour garantir son approvisionnement, notre pays a en outre besoin de chaînes logistiques bien huilées. Les conflits dans les pays producteurs, les problèmes techniques dans les infrastructures clés, les événements climatiques extrêmes ou, comme on vient de l'expérimenter avec le Covid-19, la propagation d'une maladie infectieuse à l'échelle mondiale, tout cela représente autant de facteurs susceptibles d'affecter gravement le flux des marchandises. Voilà pourquoi, au début de la crise du coronavirus, des dispositifs médicaux relevant de la nécessité vitale ont parfois manqué.

Pour garantir l'approvisionnement économique du pays lors d'une grave crise, nous avons déjà à disposition un certain nombre d'outils. Lorsque le secteur privé ne parvient plus à maîtriser les perturbations, le Conseil fédéral peut, au besoin, prendre des mesures contraignantes en se fondant pour cela sur la loi sur l'approvisionnement du pays. Toutefois, pour renforcer les chaînes d'approvisionnement du pays, améliorer la résilience face aux perturbations de l'approvisionnement, il y a lieu de prendre des mesures en amont et non pas uniquement en cas de crise.

Par sa motion, M. Minder demande de produire les biens de première nécessité en Suisse ou à défaut de créer les réserves obligatoires suffisantes. La loi sur l'approvisionnement du pays offre, je l'ai dit, toute la marge de manoeuvre requise pour de telles mesures.

Garantir l'approvisionnement du pays en biens et services vitaux relève, selon notre législation et notre ordre juridique, en premier lieu du secteur privé. En cas de trop forte dépendance des chaînes d'approvisionnement mondiales ou des sites de production étrangers pour les biens vitaux, c'est à lui aussi qu'il incombe de prendre les dispositions nécessaires.

Si les mesures prises par les acteurs économiques à titre volontaire sont insuffisantes et si l'approvisionnement du pays est largement ou gravement compromis, le Conseil fédéral peut obliger les entreprises à prendre les dispositions nécessaires. Le stockage de biens vitaux obligatoires est l'une des mesures que le Conseil fédéral a à sa disposition. Pour être en conformité avec les dernières exigences, le stockage obligatoire est régulièrement analysé par l'Office fédéral de l'approvisionnement économique, qui soumet aux acteurs concernés les ajustements à effectuer.

Sur la base de l'expérience que nous venons de vivre cette année avec la pandémie Covid-19, un examen complet sera lancé cette année encore. Parallèlement, nous devons mener des réflexions de politique structurelle. Nous devons examiner avec beaucoup d'attention s'il ne serait pas préférable que certains produits soient à nouveau fabriqués davantage en Suisse ou davantage en Europe. Si c'est ce que nous souhaitons, alors nous devons optimiser les conditions du marché intérieur et veiller à ce que les relations avec les pays voisins soient bonnes et, surtout, à ce que les voies commerciales restent ouvertes.

L'Office fédéral de la santé publique, en collaboration avec Swissmedic et l'Office fédéral de l'approvisionnement économique, rédige actuellement un rapport sur les défis posés par l'approvisionnement en médicaments essentiels. Ce rapport décrit également les pistes possibles en matière de surveillance du marché, de stockage, d'accès aux produits pharmaceutiques. Je tiens à ce que les mesures proposées dans la foulée fassent l'objet de discussions le plus rapidement possible, et ceci de manière interdisciplinaire. Pour trouver des solutions concrètes, il faut que les acteurs économiques, les cantons, les hôpitaux participent à ces échanges dès le départ.

Je le répète, le Conseil fédéral est convaincu que les instruments à disposition suffisent pour analyser en continu la sécurité de l'approvisionnement et pour prendre les dispositions qui s'imposent. Il fera cette analyse



très rapidement. Au sein même de mon département, j'ai demandé aussi de procéder à une enquête administrative pour analyser encore mieux la structure de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique. Le rapport est à bout touchant. Le moment venu, les commissions de surveillance seront appelées à se pencher sur ce rapport. Nous prendrons des mesures si elles s'avèrent nécessaires en vue d'une optimisation. Nous avons tous les instruments à disposition. Nous ferons ces analyses. En conséquence, la motion de M. le conseiller aux Etats Minder nous paraît superflue. Nous vous demandons de la rejeter.

Abstimmung – Vote

Für Annahme der Motion ... 20 Stimmen

Dagegen ... 19 Stimmen

(3 Enthaltungen)

*Schluss der Sitzung um 13.00 Uhr**La séance est levée à 13 h 00*

AB 2020 S 1050 / BO 2020 E 1050